



A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES
AUX MEMBRES DU BUREAU

Concerne : Eligibilité des athlètes pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Cher Président,

Lors de notre dernière séance avec le CIO, l'éligibilité des athlètes aux Jeux de Tokyo 2020 a été discutée et la Charte Olympique en matière de nationalité sportive s'applique.

Un athlète qui a représenté un pays aux Jeux Olympiques, à des Jeux continentaux ou régionaux ou à des championnats régionaux ou mondiaux UWW et qui a changé de nationalité ou acquis une nouvelle nationalité peut participer aux Jeux Olympiques pour y représenter son nouveau pays à condition qu'un délai d'au moins trois ans se soit écoulé depuis que le concurrent a représenté son ancien pays pour la dernière fois à toute compétition quelle qu'elle soit, y compris tout Tournoi International UWW.

Cette règle s'applique également aux TOURNOIS QUALIFICATIFS POUR LES JEUX OLYMPIQUES 2^{ème} et 3^{ème} phases.

Cependant, cette période peut être réduite ou même supprimée, avec l'accord des CNO et de d'UWW, par la Commission Exécutive du CIO, qui prend en compte les circonstances de chaque cas.

Concernant le Championnat du Monde d'Astana (Tournoi qualificatif 1^{ère} phase), les règles UWW en matière de nationalité sportive s'appliquent : un concurrent qui a représenté un pays aux Jeux Olympiques, à des Jeux continentaux ou régionaux ou à des championnats régionaux ou mondiaux UWW et qui a changé de nationalité ou acquis une nouvelle nationalité peut prendre part au Championnat du Monde d'Astana pour y représenter son nouveau pays si AU MOMENT DES JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO, un délai d'au moins trois ans s'est écoulé depuis qu'il a représenté son ancien pays pour la dernière fois aux Jeux Olympiques, à des Jeux continentaux ou régionaux ou à des championnats régionaux ou mondiaux UWW. Les Tournois Internationaux UWW n'entrent pas dans ce décompte. Il faut donc décompter 36 mois avant les Jeux Olympiques.

Que ce soit pour les Jeux Olympiques ou les Tournois Qualificatifs pour les Jeux Olympiques 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} phase,

- le lutteur doit avoir le passeport du pays qu'il représente
- les règles ci-dessus s'appliquent en plus des autres conditions énoncées dans le système de qualification pour les Jeux Olympiques.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note, et vous prions d'agréer, Cher Président, nos salutations distinguées.

Michel Dusson

Secrétaire Général
United World Wrestling

Nenad Lalovic

Président
United World Wrestling

Corsier-sur-Vevey, 29th May, 2019/jd